Villeneuve-sur-Lot, le 03/02/2009

Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 mars 2009

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale à caractère mixte, ordinaire et extraordinaire, qui se tiendra le 11 mars 2009 à 14h, au siège social de la société, ZI La Boulbène, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

Un avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 02 février 2009.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Cotation : Euronext Paris - Compartiment B
Indices : SBF 250, SBF SM, CAC Small 90, CAC Mid & Small 190, CAC Allshares
Code ISIN : FR0000075095 - Reuters : GIFP.PA - Bloomberg : IGF FP

IGF LISTED NYSE EURONEXT

CONTACT :
FRANCOIS BONNEAU - Directeur Juridique
contactfinances@gifi.fr
Tél : 05 53 40 54 54 - Fax : 05 53 40 54 64
Site Internet : www.gifi.fr